

Aide à la distribution de la presse : presse quotidienne d'information politique et générale en France

DGMIC

Présentation du dispositif

- L'aide à la distribution de la presse : presse quotidienne d'information politique et générale en France a pour objectif de :
 - soutenir la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale vendue au numéro en France,
 - préserver le pluralisme des quotidiens d'information politique et générale,
 - conforter la pérennité du système coopératif de distribution de la presse.
- Cette aide correspond à la première section de l'aide à la distribution de la presse instituée par le décret n°2012-484 du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse, modifiant le décret n°2002-629 du 25 avril 2002 relatif à l'aide à la distribution de la presse.
- Les opérations éligibles concernent la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale de langue française en France.
- Les bénéficiaires du dispositif sont :
 - Quotidiens nationaux d'information politique et générale : de langue française, paraissant au moins 5 fois par semaine, bénéficiant du certificat d'inscription délivré par la commission paritaire des publications et agences de presse,
 - Publications nationales de périodicité au minimum hebdomadaire: présentant le caractère d'information politique et générale, imprimées sur papier journal pour au moins 90 % de leur surface, dont le prix de vente et la durée de présentation à la vente de chaque numéro sont comparables à ceux des quotidiens nationaux.

Montant de l'aide

- La subvention est répartie entre les titres bénéficiaires au prorata du nombre d'exemplaires vendus dans l'année n-1 par chacun de ces titres.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié.

Organisme

DGMIC

- Immeuble des Bons enfants
182, rue Saint-Honoré

75033 PARIS Cedex 1